

Sisson Mine Accommodation and Tax Agreements

Maliseet Member Information

January 31, 2017

Sisson Mine Accommodation

- On January 31, 2017, the Maliseet communities signed two agreements with the Province: Sisson Project Agreement (“**Accommodation Agreement**”) and a Land and Resources Strategic Planning Agreement (“**Joint Table Agreement**”).
- These are Agreements with government, not the company.
- Neither Agreement involves Maliseet support, or consent to the Sisson Mine (the way many project agreements do).
- This is the first ever provincial accommodation to the Maliseet for a project that affects Maliseet rights.
- Most of the Maliseet Chiefs strongly opposed the Mine and urged the Province to reject it. But the Province approved the Mine in December 2015.
- Province would only sign the new Tax Agreement with communities that signed onto the Sisson Accommodation.
- Chiefs had three options: 1. Do nothing 2. Take legal action 3. Sign the accommodation agreement. (Taking legal action would have cost millions of dollars which would have come out of our revenues and would last many years and it is very uncertain that we would have won.)

Tax Agreement

- Each Maliseet community signed a new tax agreement on January 31, 2017: *Agreement on the Collection of Provincial Tobacco Tax, Gasoline & Motive Fuel Tax, and Harmonized Sales Tax.*
- The Tax Agreement encourages economic development within the communities and allows each community to raise revenues by retaining most of the sales tax, tobacco tax and fuel tax collected by businesses operating on reserve.
- The Maliseet communities need the Tax Agreement revenues to provide important programs and services to their members that federal funding does not cover. They are critical for economic stability and greater independence from the provincial and federal governments.
- The Province could cancel the old tax agreement on 90-days’ notice, which the last provincial government threatened to do.
- The new Tax Agreement will be in place for at least 6 years and potentially much longer, and it allows for growth in tax revenues beyond current levels.

Sisson Mine Accommodations:

- \$3 million up-front to the Maliseet Nation (to be shared between the 6 communities) once the federal government approves the Sisson Mine.
 - Revenue-sharing on Sisson Mine
 - Training and employment
 - New Crown Land
 - Compensation in case of accident or malfunction
 - Strategic Rights Plan
 - Joint Planning Table

The Chiefs were very unimpressed with the accommodations presented by the Provincial government and believe that in no way do these accommodations make up for the adverse impact that the Sisson Mine will have to our Aboriginal and Treaty Rights. However, not signing the accommodations agreement would leave us with zero benefits from a project that has already been approved and would result in the provincial government thinking they can continue to degrade our territory without accommodating us in any way.

Contrat de la mine Sisson et convention fiscale

Information pour les membres malécites

Le 31 janvier, 2017

Contrat de la mine Sisson

- Le 31 janvier, 2017, les communautés malécites ont signé deux ententes avec la province: l'entente du projet Sisson ("**Accord de contrat**") et une entente de planification stratégique des terres et des ressources ("**Accord commun de la table**").
- Ce sont des ententes avec la province, pas la compagnie.
- Ni l'une ni l'autre des ententes n'implique le soutien des malécites, ou consentement à la mine Sisson, (la façon que font de nombreuses ententes de projets).
- Il s'agit du premier contrat provincial aux malécites pour un projet qui affecte les droits des malécites.
- La plupart des chefs malécites s'opposent fermement à la mine et ont exhorté la province à la rejeter. Mais la province a approuvée la mine en décembre 2015.
- La province signait seulement la nouvelle convention fiscale avec les communautés qui signaient le contrat Sisson.
- Les chefs avaient trois options: 1. Ne rien faire 2. Entreprendre des poursuites légales 3. Signer l'accord de contrat. (Entreprendre des poursuites légales aurait coûté des millions de dollars provenant de nos revenus, poursuites qui dureraient plusieurs années et il est très incertain que nous aurions gagné.)

Convention fiscale

- Chacune des communautés malécites a signé une nouvelle convention fiscale le 31 janvier, 2017: *Entente sur la collecte de la taxe provinciale du tabac, de la taxe sur la gazoline et les carburants, et les taxes de vente harmonisées.*
- La convention fiscale stimule le développement économique dans les communautés et permet à chacune des communautés d'augmenter les revenus en retenant la plus grande partie de la taxe de vente, de la taxe du tabac et de la taxe de gazoline collectées par les entreprises exploitées sur la réserve.
- Les communautés malécites ont besoin des revenus de la convention fiscale afin de fournir des programmes et services importants à leurs membres que le financement fédéral ne couvre pas. Ils sont critiques à la stabilité économique et à une plus grande indépendance de la province et des gouvernements fédéraux.
- La province pouvait annuler l'ancienne entente fiscale sur un avis de 90 jours, ce que le dernier gouvernement provincial a menacé de faire.
- La nouvelle convention fiscale sera en place pour au moins 6 ans et potentiellement pour plus longtemps, et cela permet une augmentation en revenus de taxe dépassant les niveaux actuels.

Contrats de la mine Sisson:

- \$3 millions en paiement upfront à la nation malécite (à être partagé entre les 6 communautés) une fois que le gouvernement fédéral approuvera la mine Sisson.
 - Partage des revenus sur la mine Sisson
 - Formation et emploi
 - Nouvelle terre de la Couronne
 - Compensation en cas d'accident ou de mauvais fonctionnement
 - Plan de droits stratégiques
 - Table de planification commune

Les chefs n'étaient pas très impressionnés des contrats présentés par le gouvernement provincial et ils croient qu'en aucun cas ces contrats ne compensent l'impact négatif qu'aura la mine Sisson sur nos droits autochtones et nos droits de traités. Cependant, ne pas signer l'accord de contrat nous laisse avec aucun avantage d'un projet qui a déjà été approuvé et en résulterait que le gouvernement provincial continuerait de penser qu'il peut continuer à dégrader nos terres sans nous accommoder d'aucune façon.

